

ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.
Six mois..... 9 »
Trois mois..... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX : 4, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 23 AOUT

LES DÉNONCIATIONS

LA TACTIQUE DES ANARCHISTES

Il paraît qu'on est prévenu, en haut lieu, que les *anarchistes* sont décidés à user largement de la délation anonyme. Ils dénonceront sans cesse, comme anarchistes, les bourgeois et autres dont ils auront à se plaindre.

La police recevra de tous les côtés des délations dirigées volontairement contre des gens qui n'auront en rien mérité les souffrances de la loi récente, mais qui seront les victimes choisies des anarchistes ou de ceux des collaborateurs occultes qui ont consenti à entrer dans ce système de vaste mystification.

Par là, ils veulent discréditer la délation anonyme, qui sera, par leurs soins, presque toujours une fausse piste.

Ils estiment que, lorsque la police et les parquets auront fait beaucoup de gaffes, ils deviendront plus circonspects ; qu'avant d'inquiéter un citoyen, ils s'informeront, enquêteront, se renseigneront au mieux des intérêts de tous. Toute lettre de délation, à la longue, leur semblera, en principe, constituer un mensonge et un faux, et le but sera atteint ainsi, puisqu'il est de ruiner ce mode de délation — le seul d'un usage courant.

Ils ajoutent que si leurs délations sont suivies d'effet, le résultat n'en sera pas moins atteint encore, puisqu'ils auront fait inquiéter un ami du pouvoir, que les taquineries policières exaspéreront, et qui, de ce moment, deviendra un adversaire résolu du gouvernement, tout prêt à reconnaître, au nom de la liberté violée, que décidément les hostiles n'avaient pas tort.

« De toutes façons, disait l'un de ceux qui prêchent ce système et ne s'en cachent pas (il y a déjà eu un commencement d'exécution), de toutes façons nous parvenons à nos fins : discrédit de l'exécrable dénonciation anonyme et démonstration par le fait, sur des bourgeois, de l'effet de cette délation quand elle atteint des innocents : »

Il nous semble, en révélant cette tactique, rendre un signalé service à ceux qui ont mission de n'user qu'avec prudence des terribles armes qu'une loi d'exception leur a données.

Et pour les pénétrer encore plus profondément du devoir qui leur incombe, nous soumettons à leurs méditations cette pensée de l'économiste Rossi :

« On n'entend que trop souvent des magistrats se permettre d'exalter l'imagination des juges et des jurés par d'alarmantes descriptions de l'état de la société et s'écrier qu'il n'y a point de salut, si l'on ne s'empresse d'arrêter par de terribles exemples la violence des malfaiteurs : langage qui fait frémir, quand on pense qu'il tend à enlever à la justice humaine ce calme, cette impartialité, cette pureté qui seuls la légitiment, et à faire considérer l'homme qui est à la barre comme une victime nécessaire pour la terreur publique. C'est vouloir déterminer le juge à sacrifier au hasard une victime à l'avenir. C'est transformer la justice pénale en une mesure d'administration. Le juge doit connaître ce qui a été : ce qui sera n'est pas de son domaine. »

La charité officielle

L'ASSISTANCE PUBLIQUE

Bien que l'histoire, on ne peut plus authentique, se passe dans les bureaux de l'assistance publique, à Paris, lisez-la. Elle est instructive et vous démontrera comment s'entend, et se distribue, là bas et ailleurs, la charité officielle.

Il y a quelques semaines, brisée par les plaintes des mères malheureuses, e-claves des dures lois de la charité officielle, M^{lle} Louise Koppe, foudatrice, rue Fessart, 44, d'une « maison maternelle », voulut s'enquérir de la loi qui force les mères à abandonner les enfants pour lesquels elles vont solliciter un secours : elle réquisissait, pour un travail sur l'œuvre des maisons maternelles, des documents officiels. Elle alla à l'Assistance publique et demanda à parler à *monsieur le chef du bureau* des Enfants assistés.

M^{lle} Kopp trouva non un être humain et compatissant, mais un fonctionnaire impatient, irrité dès les premiers mots — le maître dur qui ordonne et ne discute point. Elle lui résuma le but de sa visite, ayant décliné ses noms et titres — considération qui plaidait en faveur de sa généreuse démarche.

Ce dialogue *authentique* alors s'engagea :
— Y a-t-il une loi qui vous contraigne d'agir de cette façon plutôt que d'une autre, et qui vous fasse obliger la mère qui sollicite un appui passager de vous faire l'abandon total de ses petits ?

— Non, il n'y a pas de loi. C'est ainsi parce que c'est ainsi. Je représente la loi et je suis la loi ; je fais ce que je veux, je suis le maître en mon service.

— Puisque vous êtes le maître, monsieur, pourquoi ne tempérez-vous pas les rigueurs de votre règlement, en permettant aux malheureuses d'avoir, avec les enfants que vous les avez contraintes d'abandonner, les relations que leur cœur réclame ?

— C'est cela : elles pourraient voir leurs enfants et puis aussi les reprendre quand elles le voudraient, et c'est nous qui aurions payé.

— Ce serait tout profit pour votre budget. L'enfant repris revient à son nid naturel et ne coûte plus rien à l'Etat.

— Quand on abandonne... on abandonne. Voilà tout !

— Sauf pour quelques misérables qui se déchargent lâchement d'un fardeau, que de mères qui traversent une crise et pour lesquelles la séparation temporaire suffirait... L'abandon est hors nature.

— Bah ! les lapins abandonnent bien leurs petits !

Comparer le foyer domestique à un clapier dont les petits s'abandonnent, avouez que c'est raide chez un homme à qui est confié l'un des postes les plus délicats, qui réclame le plus de douceur, le plus de philanthropie et le plus de charité.

— Oh ! monsieur, lui dit M^{lle} Koppe, osez-vous mettre en parallèle une mère et un animal !

Il haussa les épaules et par sa mimique exprima que l'entrevue avait assez duré. Cette gêneuse l'avait dérangé dans sa digestion administrative. La directrice de la maison ma-

ternelle s'était levée et, debout, prenant congé :

— C'est une mode à changer, vous avez beau dire. Il faut qu'il entre dans votre Assistance plus d'humaine pitié.

— Changer ! ah ! essayez donc !

Et à cette idée d'un changement, d'une amélioration quelconque, le fonctionnaire à qui la République française confie à gros deniers le sort des mères malheureuses, fut pris d'un rire sarcastique qui était la digne clôture de ses insolentes déclarations.

Que pensez-vous de cet oiseau-là ?
Et dire que les trois quarts de ses collègues lui ressemblent !

LES FRAUDES

Commises dans la vente des vins

Voici le texte de la loi relative aux fraudes commises dans la vente des vins (alcoolisation et mouillage), adoptée récemment par la Chambre des députés et le Sénat :

« Art. 1^{er}. — L'article premier de la loi du 5 mai 1855 est complété ainsi qu'il suit :

« Si, dans les cas prévus par les paragraphes 1 et 2 de l'article premier de la loi du 27 mars 1851, il s'agit de vin additionné d'eau, les pénalités édictées par l'article 423 du Code pénal et de la loi du 27 mars 1851 seront applicables, même dans le cas où la falsification par addition d'eau serait connue de l'acheteur ou du consommateur. »

« Cette disposition n'entrera toutefois en vigueur qu'un mois après la promulgation de la présente loi. »

« Art. 2. — Toutes les dispositions contenues dans l'article précédent s'appliqueront lorsqu'il s'agira de vin additionné d'alcool. »

« Il n'est rien changé à la législation existante en ce qui touche les vins dits de liqueur et les vins destinés à l'exportation. »

« Un décret rendu sur l'avis du comité consultatif des arts et manufactures déterminera les caractères auxquels on reconnaît les vins suralcoolisés. »

INFORMATIONS

La santé de M. Dupuy

Le président du conseil va beaucoup mieux ; les crises épouvantables qui paraissaient autrefois toutes les trois heures ont beaucoup diminué et sont moins aiguës.

Après avoir passé une assez bonne nuit, M. Dupuy a mangé hier un peu de veau à son repas de midi. Le docteur Sabourin a conseillé à M. Dupuy de marcher dans sa chambre le plus souvent possible, ce que le malade ne trouve pas précisément de son goût. Mais il supporte avec une grande énergie ses souffrances qui sont parfois terribles.

Chine et Japon

Une victoire chinoise. — Troupes japonaises repoussées

Londres, 22 août. — Le général Tiao, commandant la division de Feng Tiao, télégraphie que vendredi les Chinois ont attaqué les Japonais à Ting-Yung et les ont repoussés sur Chung-Ho, à la distance de onze milles, en leur infligeant de grosses pertes.

Les Chinois ont encore attaqué les Japonais samedi et les ont chassés de Chung-Ho. Les pertes des Japonais ont encore été très fortes.

On s'attend à une nouvelle bataille aujourd'hui.

La flotte japonaise prend ses dispositions dans le golfe du Petchili.

Seconde confiscation d'un vaisseau de guerre chinois

La douane anglaise a mis l'embargo à Glasgow sur le steamer l'*Islam*, acheté par le gouvernement chinois avant la déclaration de guerre et qu'on continuait à armer.

Dissolution du Conseil municipal d'Arles

Par décret du Président de la République, le Conseil municipal d'Arles (Bouches-du-Rhône) est dissout.

Vœu du Conseil général d'Indre-et-Loire

Le Conseil général a adopté un vœu tendant à l'introduction dans la loi sur les récidivistes d'un article qui permet aux tribunaux de reléguer les vagabonds et les mendiants professionnels.

Le Conseil laisse au Parlement le soin d'apprécier dans quelle condition ce vœu pourra être rempli.

Contre les anarchistes

Depuis hier matin, à Paris, une surveillance a été établie dans les galeries supérieures de la Bourse où un garde républicain est maintenant de faction pendant toute la durée du marché financier.

Une bande de nihilistes russes arrêtés dans un hôtel

Samedi dernier, on a arrêté dans un hôtel, aux Houches (Haute-Savoie), cinq Russes, M^{lle} Anna Charapoff, M. Nicolas Joukowsky, M. et M^{lle} Arkadasky, dit Dobrowsky, tous deux docteurs médecins, et M. Joseph Guerghorine, affiliés aux nihilistes et qui étaient sous le coup d'un arrêté d'expulsion pris dernièrement par le ministre de l'intérieur.

Ils ont été aussitôt conduits à la maison d'arrêt de Bonneville, où l'arrêté ministériel a dû leur être notifié aujourd'hui.

Attentat contre un commissaire de police

A Seraing (Belgique), un individu a grièvement blessé le commissaire de police en lui tirant un coup de revolver à la figure, puis il s'est brûlé la cervelle.

Le congrès socialiste allemand

Le congrès annuel du parti socialiste se réunira à Francfort le 24 octobre, dans la salle du Lys blanc.

Les chefs des différents groupes antisémitiques allemands ont entamé des pourparlers en vue de réunir tous ces groupes en un seul parti.

Accident à Morgat

Dimanche soir, vers cinq heures, un grave accident est arrivé à Morgat, station balnéaire de la baie de Douarnenez.

A l'occasion des régates, un mât de cocagne avait été dressé sur le port, une voiture en passant accrocha les cordages qui soutenaient le mât. Celui-ci tomba sur la foule et tua deux enfants : une fillette de treize ans et un petit garçon de huit ans, qui ont rendu le dernier soupir peu après. Le parquet de Châteaulin a ordonné une enquête.

Accident à Anvers

Avant-hier, pendant des expériences faites à Anvers avec une nouvelle fusée de dynamite du major M..., un obus a éclaté au polygone de Brasschaet. Les servants, au nombre de trois, ont été grièvement blessés. Un officier a reçu une légère blessure à l'épaule.

La cause de l'accident est inconnue.

C'est au moment où l'on refoulait l'obus dans l'âme du canon que le projectile a éclaté.

La cuirasse Dowe

Le tailleur Dowe, l'inventeur de la cuirasse soi-disant à l'épreuve de la balle, a été blessé au cours d'une expérience publique qu'il faisait à Aix-la-Chapelle.

Nauffrage d'un vapeur anglais

Le vapeur *Lennard*, allant de Goole à Jersey avec un chargement de charbon, a chaviré et fait naufrage l'avant-dernière nuit.

Le second, un ingénieur et le chauffeur se sont noyés.

Empoisonnement à Dijon

Dans la matinée d'hier, on a trouvé morte chez elle, rue de Tivoli, 67, à Dijon, une dame Aline Grossemy, veuve Lavier.

Le médecin a conclu à une mort par empoisonnement et a demandé qu'il fût sursis à l'inhumation.

Forêts en feu

Les forêts de Briges, de Combaud et de Cluiny, situées dans la commune de Trigans (Vac), sont en feu depuis hier matin.

La population s'est rendue sur les lieux du sinistre et travaille pour arrêter les progrès de l'incendie.

Un soldat condamné à mort

A Alger, au commencement du mois de juillet dernier, un nommé Marius Féral, détenu à l'atelier des travaux publics n° 1, se trouvant en détachement, se vit infliger soixante jours de prison. Le 10 juillet, étant de de passage à Blidah pour rejoindre l'atelier des travaux, il prétextait une maladie et ne voulut pas sortir de la prison du 4^e tirailleurs, où il était enfermé. Le médecin-major vint le voir et demanda au prisonnier ce qu'il avait. Pour toute réponse, Féral lui envoya un soufflet.

Poursuivi pour voies de fait, il a été, hier, condamné à mort par le conseil de guerre d'Alger.

Contre les dames légères

Le tribunal civil de Nantes vient de juger que « le propriétaire qui a loué un appartement à une femme galante, croyant avoir affaire à une personne de mœurs régulières, est fondé à demander la nullité du bail pour cause d'erreur ».

BULLETIN FINANCIER

22 août 1894.

On a voulu aujourd'hui pousser les cours un peu trop vite et il s'est produit des réalisations qui ont fait revenir le 3 0/0 aux cours d'hier.

Nous allons avoir évidemment d'ici à la liquidation une suite de petits mouvements, mais on ne baissera sérieusement que le jour où le portefeuille abandonnera la rente pour se porter sur d'autres valeurs.

Les places étrangères sont fermes.

Le 3 0/0 de 103.55 revient à 103.42 1/2 ; le 3 1/2 cote 408.30.

Le Crédit Foncier reprend à 897.50. Bonne tenue du Crédit Lyonnais à 742.50. Le Comptoir National d'Escompte s'inscrit en bonnes tendances à 543.75.

Le Suez est délaissé à 2,875.

Nos grands chemins sont en progrès. Lyon, 4,385. Orléans, 4,475.

La Banque des Pays-Autrichiens est demandée à 538.75.

Les chemins orientaux sont à 546.25.

L'Italien a faibli un moment sur le bruit de la mort de M. Crispi, puis on a repris sur le démenti donné à cette nouvelle. L'Extérieure est un peu mieux, 66 1/16. Le Turc cote 23.40. Les autres fonds sont calmes.

En Banque, la Langlaagte cote 110. La Mossamédès se retrouve à 31.87 1/2.

DE LAVIGERIE,
22, place Vendôme, Paris.

Bulletin Militaire

Grandes manœuvres du 11^e corps

Les éléments du 11^e escadron du train des équipages quitteront Nantes samedi pour se rendre à Vendôme, à Troô et à Montoire.

La troupe fera étape au Lude, le 1^{er} septembre ; à Château-du-Loir, le 2, et à Pont-de-Braye, le 3.

Un détachement du 35^e régiment d'artillerie est parti ce matin de Vannes pour se rendre à Vendôme.

Ce détachement fera étape à Sablé, les 30 et 31 août ; à Foulletourte, le 1^{er} septembre ; au Grand-Lucé, le 2, et à Saint-Calais, le 3.

L'Ecole de guerre

Sous le rapport de l'avancement, les officiers sortant de l'Ecole supérieure de guerre sont beaucoup moins favorisés que les officiers qui sortaient autrefois de l'ancienne Ecole d'état-major.

Le ministre de la guerre a l'intention de faire droit aux propositions qu'avait formulées le général de Miribel. Quand il inspectait l'Ecole de guerre, le regretté chef d'état-major de l'armée avait demandé que le grade de capitaine fût la sanction des aptitudes reconnues aux officiers sortant de la première série.

L'accession rapide des lieutenants brevetés d'état-major au grade de capitaine les mettra sur le même pied que les jeunes officiers de cavalerie sortant du cours d'instruction de l'Ecole de Saumur.

Nouveaux régiments d'artillerie

On sait que la création de deux nouveaux régiments d'artillerie avait été décidée.

Le 39^e est créé à Toul avec six batteries du 8^e et trois batteries du 38^e.

Le 40^e régiment est créé à Saint-Mihiel

(Meuse). Il sera formé par trois batteries du 31^e ; une batterie de chacun des 15^e, 17^e, 24^e, 25^e et 27^e ; trois batteries du 26^e et trois batteries du 35^e régiment.

Cette décision recevra son exécution le 1^{er} octobre.

Le drapeau français

Il y a quelques jours, le 152^e de ligne est arrivé d'Epinal à Gerardmer et, selon l'usage, le drapeau a été porté à l'hôtel de la Poste où logeait le colonel.

Au moment du salut du drapeau, comme les tambours battaient et que les clairons sonnaient, on remarqua un groupe d'Alsaciens qui, venus en promenade, se pressaient au premier rang. Ils se découvrirent devant les couleurs nationales et de grosses larmes coulèrent de leurs yeux.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 23 Août

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

Baromètre		Thermomètre.	
Hier soir, à 5 h.		au-dessus	18°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus	20°
Midi.	758 m/m	au-dessus	24°
Hausse,	2 m/m		
Baisse,	2 m/m		
Température minima de la nuit		au-dessus	17°

École d'Application de Cavalerie de Saumur

Par décision ministérielle du 15 août 1894, M. Perrot, capitaine instructeur d'équitation à l'Ecole d'application de cavalerie, est désigné pour prendre le commandement de la 5^e compagnie de cavaliers de remonte, à Saumur.

Décoration étrangère

M. de Place, capitaine de cuirassiers, vient d'être nommé, par S. M. le roi Georges de Grèce, chevalier de l'ordre du Sauveur.

SAUMUR

Punch fraternel

Ce soir, hôtel de la Paix, à huit heures et demie, un punch sera offert à M. Félix Gaborit. Il se propose, paraît-il, d'y prendre la parole sur la situation politique avec des aperçus locaux.

Accident sur la grève

Ce matin, vers 9 heures 1/2, un sieur Halouin, charretier, voulant démarrer, sur la grève, près l'octroi du Chapeau, un tombereau chargé de sable, le cheval attelé au tombereau fit un faux mouvement et tomba, renversant sous lui son conducteur qui fut reconduit, à son domicile, à la Croix-Verte, assez grièvement blessé.

— Du diable si je pensais à cet oiseau-là, fit-il, c'est mon affaire ; le séminariste n'est certes pas compromettant. Albéric, cria-t-il, appelant du geste le jeune homme, veux-tu reconduire à la maison ta cousine qui est souffrante ?

Albéric accepta flegmatiquement la proposition et il aida Gilberte à se mettre en selle.

Ils firent le trajet en silence, obligés d'arrêter leur chevaux par intervalles, tant Mademoiselle Mauduit souffrait ; aussi n'était-elle pas en humeur de parler, et elle acceptait les soins de son cousin sans même avoir la force de le remercier.

Arrivé au château, Albéric sauta de sa selle et dut enlever de la sienne la pauvre Gilberte hors d'état de marcher. Il la porta ainsi jusque chez elle où une femme de chambre vint lui offrir son aide.

Demeuré libre, Albéric se mit en devoir de visiter le parc en compagnie des beaux Terre-Neuve qui gambadaient joyeusement autour de lui.

Aux environs de six heures, las de promener sa rêverie silencieuse dans les allées qui commençaient à jaunir, il rentra. Lorsque ses yeux furent habitués à la demi-obscurité du

Le lieutenant Morgon
M. Morgon, lieutenant-écuyer à l'Ecole, a été, samedi dernier, victime d'un accident. C'est en faisant faire le travail qu'il a été blessé et renversé sur le sol.

Relevé par ses élèves, il a été emporté évanoui à son domicile. Le docteur lui a fait mettre de la glace sur la tête et a consigné sa chambre.

Lundi matin, le sympathique écuyer avait repris connaissance. Le docteur a recommandé le maintien constant de la glace sur la tête et le repos absolu.

On espère que cet accident n'eura aucune suite fâcheuse.

Comice agricole de l'arrondissement de Saumur

Nous rappelons que c'est dimanche prochain, 26 août, qu'aura lieu, à Allonnes, le Concours agricole de l'arrondissement de Saumur.

A cette occasion, divertissements publics et feu d'artifice.

CONSEIL GÉNÉRAL

Séance du mardi 21 août

La séance est ouverte à 3 heures 1/2, sous la présidence de M. le comte de Maillé ; M. Bodinier occupe le fauteuil du secrétaire.

Le Conseil vote une somme de 300 fr. pour l'exécution de la loi de décembre 1892, sur la conciliation et l'arbitrage, et une autre somme de 2,200 fr. comme secours à d'anciens employés et à leur famille.

M. Bodinier est désigné par le Conseil pour présider le comité technique chargé d'examiner les terrains plantés en vignes dans les arrondissements phylloxérés et M. Leroy pour présider la commission chargée de distribuer les primes aux cultivateurs de lin et de chanvre.

Au cours de l'année 1893, la commune qui a reçu la plus forte subvention pour la culture du lin et du chanvre est celle de Saint-Mathurin, comprise pour une somme de 24,831 fr. 60. Viennent ensuite : Beaufort pour 21,347 fr. 43 ; Chalonnes pour 20,455 fr. 95 ; La Ménitrie pour 15,453 fr. 90 ; Rochefort pour 13,313 fr. 05 et Mazé pour 13,133 fr. 75.

A ce propos, nous rappellerons à nos lecteurs, comme l'a dit, d'ailleurs, M. le comte de Maillé au Conseil général, que cette prime si bien comprise est due à l'initiative de l'honorable député M. de Soland. Nous avons dit l'année dernière avec quel soin particulier il avait étudié cette affaire et avec quelle ardeur il l'avait défendue à la Chambre.

Le Conseil vote le crédit de 250 francs pour le travail extraordinaire qu'impose l'exécution de cette loi.

UNE PUPILLE GÉNANTE

Par ROGER DOMBRE

Seconde partie

II

On se trouvait en pleins champs à l'ombre des ormeaux lorsqu'on vit venir Albéric Daltier.

Il avait vraiment fière mine ce cavalier arrivant au trot de son cheval jusqu'à l'endroit où l'on avait dételé. Il mit pied à terre, vint saluer les dames et prit part à la conversation générale.

A midi on dressa le couvert sous les arbres touffus, sur une longue table rustique qui perdit bientôt son aspect plébéien sous le linge damassé, l'argenterie et les cristaux éblouissants ; on joncha la nappe de fleurs champêtres, on s'amusa beaucoup et l'on mangea de fort bon appétit le déjeuner exquis apporté froid du château.

Le champagne pétillait au sortir des seaux de glace et le soleil piquait ça et là un rayon aigu à travers la voûte de feuillage, arrachant

une étincelle aux verres taillés à facette, aux couverts de vermeil ou aux diamants qui ornaient les oreilles et les mains blanches des dames.

Albéric Daltier qu'on écoutait volontiers parler, prouva par son esprit très fin et sa gaieté de bon ton, qu'un jeune homme qui va à la messe peut être un agréable causeur.

Gilberte, elle, demeurait sérieuse ; elle avait pris la migraine dans sa chevauchée matinale et se trouva si fatiguée dans l'après-midi, qu'elle témoigna le désir de rentrer au château pendant que les autres achèveraient l'excursion.

M. Simiès était fort embarrassé : aucune de ces dames ne se fût sacrifiée de bon cœur pour accompagner Gilberte ; les serviteurs s'étaient éloignés à leur gré après avoir déjeuné à leur tour et réparé le désordre causé par ce repas en plein air.

Quelques messieurs offrirent leurs services, mais malgré ses idées larges, M. Simiès ne pouvait confier sa nièce à un homme sur le sérieux duquel on ne pouvait compter.

Tout à coup, tandis qu'il cherchait vainement du regard un cavalier respectable, il aperçut Albéric.

petit salon, il s'aperçut qu'il n'y était pas seul : à moitié couchée sur une causeuse, la tête renversée sur le dossier, Gilberte dormait ou paraissait dormir.

Elle semblait souffrir beaucoup moins, quoique son visage fût encore très pâle, et ses yeux creusés sous les longs cils qui ombrageaient sa joue satinée.

Elle avait remplacé son amazone par une robe de batiste écrue simplement serrée à la taille par un ruban caroubier.

Et le jeune homme observait curieusement cette jolie figure encore un peu enfantine, et ces traits délicats dont l'expression n'avait rien de banal.

Quelque chose comme un soupir de soulagement souleva sa mâle poitrine : ce front de jeune fille était pur comme le front d'un baby endormi ; sur cette bouche aux lignes parfaites flottait un demi-sourire candide et juvénile ; dans tout cet ensemble charmant il y avait quelque chose d'immaculé et de virginal qui faisait du bien à regarder. Cette enfant, si bizarrement élevée par un oncle voltairien, n'ayant sous les yeux que de vilains exemples, n'entendant que des conversations sceptiques ou mauvaises, ne lisant que des romans à la

Les 13,875 fr. pour les cours d'assises et tribunaux des départements sont à nouveau acceptés.

Sur l'emprunt de 2,588,200 fr. contracté au Crédit Foncier, pour la ligne de Cholet à Saumur, il a été réalisé 30,000 fr. au cours de l'exercice 1893; les prévisions inscrites au budget de 1894 sont de un million. M. l'ingénieur en chef du contrôle réclame, pour l'exercice de 1895, l'ouverture d'un crédit de 1,150,000 fr. Le Conseil autorise M. l'ingénieur.

Le rapport de M. le Préfet sur les contributions directes est adopté.

Les rôles des quatre contributions directes pour 1894 s'élèvent à 9,786,171 fr.; les recouvrements opérés au 30 juin dernier atteignent 4,309,491 fr. Cette situation est satisfaisante.

Viennent ensuite différentes questions de médiocre intérêt qui sont votées par le Conseil sans discussion.

Dans ses rapports, M. le Préfet avait formulé une série de demandes de subventions, pour l'Association d'Alsace-Lorraine, la Société générale de protection de l'enfance abandonnée ou coupable, la Caisse des victimes du devoir, la Société de tir d'Angers, le Comité des dames françaises, etc., etc. Mais considérant que ces demandes vont sans cesse en augmentant, et qu'il est urgent de prendre une décision ferme, la 3^e Commission décide de les rejeter toutes en bloc.

Cette décision d'ensemble a été prise à la majorité; aussi M. Bodinier, en son nom et au nom de ses collègues de la minorité, insiste-t-il d'une façon toute particulière pour que la Société de tir d'Angers n'y soit pas comprise.

— Il est naturel, en effet, messieurs, dit-il, que vous accordiez à cette Société les mêmes privilèges au moins qu'au 71^e et au 77^e régiments territoriaux auxquels vous avez voté hier une subvention de 300 francs. Je demande donc que vous accordiez aussi cette modeste somme à nos sociétaires angevins.

Après quelques observations de MM. Richon et de la Bourdonnaye dans le sens opposé, M. le président déclare qu'il met aux voix les conclusions de la commission, sauf en ce qui concerne la Société de tir. Elles sont adoptées à l'unanimité.

A la majorité, elles le sont également sur la Société de tir, cinq voix seulement se prononçant en faveur de la subvention demandée.

Le Conseil refuse une allocation de 3,000 fr. sollicitée par l'Ecole professionnelle de Saumur.

Il donne un avis favorable à la prorogation pendant cinq ans, à partir du 1^{er} janvier 1895, des taxes actuellement perçues à l'octroi de Vi-

hiers, sauf réduction à 0 fr. 03 par kilogramme du droit de 0 fr. 15 afférent aux viandes dépecées de mouton.

Pour terminer la séance, le Conseil vote une somme totale de 5,200 francs pour encouragements aux sciences, aux lettres et beaux-arts.

Artistes angevins

D'excellentes nouvelles nous arrivent d'Arcachon concernant le baryton Guillemot, qui se fera entendre la saison prochaine, à Angers, sa ville natale, et à Saumur, espérons-le.

Il vient de remporter un succès colossal au casino d'Arcachon dans *Mireille*, et c'est aux acclamations de la salle entière qu'il a dû bisser : « Ourrias, bouvier de Camargue. » M. Guillemot a été encore l'objet d'un triomphe dans *Faust*. A la suite de la scène des croix, le public l'a rappelé deux fois. Pour la *Favorite*, la salle était en délire, et un de nos confrères de là-bas dit à son sujet :

« M. Guillemot a chanté et joué le rôle d'Alphonse comme certainement, depuis Faure, jamais ne l'a fait aucun baryton des plus grandes scènes françaises et étrangères. »

Et on se réjouit d'entendre le grand artiste dans *Rigoletto*.

GENNES

Vol des rideaux d'un break

Avant-hier matin, M. Tirebois, propriétaire à Gennes, se rendait à sa remise pour en retirer un break par lui vendu à M. Barreau, maître d'hôtel, et constatait qu'on avait enlevé les rideaux de la voiture, les lanières retenant ces rideaux à la caisse préalablement coupée. M. Tirebois évalue sa perte à 30 fr.

Comme il n'était pas allé depuis plusieurs jours visiter la remise, il ne peut fixer la date du vol et ne soupçonne particulièrement personne.

Il importe de noter que cette remise est située à l'extrémité du bourg de Gennes, à dix mètres des maisons d'habitation, et qu'elle ne ferme pas.

Les voisins n'ont pu donner aucun renseignement et on ne possède pas le moindre indice. La gendarmerie continue ses recherches.

Deux caporaux du 135^e devant le conseil de guerre

Avant-hier matin, la gendarmerie d'Angers a conduit à Tours les nommés Morineau et Harrault, caporaux au 135^e régiment d'infanterie.

Ces deux militaires passeront prochainement devant le conseil de guerre sous l'inculpation de vol.

État-civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 22 août. — Marcelle-Marguerite-Henriette Royer, rue de Poitiers, 20.

mode et des journaux d'opinion avancée, enfin fréquentant une société presque dissolue, cette jeune fille s'était conservée pure dans cette atmosphère malsaine.

Elle ouvrit brusquement les yeux, surprenant ainsi Albéric dans sa muette étude, et se souleva sur son siège.

— Ah! dit-elle un peu troublée sous le regard magnétique de ces yeux bleus, je me suis ren formée en vous attendant ici.

— Vous m'attendiez? c'est bien aimable à vous. Vous voilà sur pied? Alors, c'est que vous allez mieux.

— Beaucoup mieux, presque bien. Quelques heures de repos ont chassé la migraine.

— Cela vous arrive souvent?

— Au contraire, rarement, mais je le regrette aujourd'hui et je vous remercie de votre dévouement, mon cousin, poursuivit-elle en lui tendant sa main encore fiévreuse, vous m'avez ramenée et je suis cause que vous n'aurez pas du tout joui de notre petite fête.

Il leva imperceptiblement les épaules.

— Ne regrettez rien pour moi je vous en prie, j'ai passé mon temps d'une manière fort agréable à visiter le parc et les serres qui sont vraiment très belles et ont beaucoup gagné de-

puis quelques années.

Un autre aurait dit : « Mais je suis trop heureux de l'occasion qui me procure l'insigne bonheur d'abord d'escorter la plus adorable jeune fille, puis de passer avec elle quelques instants en tête à tête, etc., etc. »

Albéric ne songeait pas aux compliments, oh! pas du tout, et il paraissait satisfait de sa promenade solitaire. S'il se fût montré obséquieux et flateur, Gilberte l'eût pris immédiatement en aversion et lui eût témoigné la froideur glaciale qu'elle témoignait aux autres.

Ils se mirent à causer tous les deux, gravement, comme deux bons amis; du côté de l'une, aucune coquetterie de manières ni de langage; du côté de l'autre, aucune parole qui, de près ou de loin, ressemblât à la cour qu'un écervelé n'eût pas manqué de faire en se trouvant seul avec une jeune fille jolie et spirituelle.

(A suivre.)

BOURSE DE PARIS

Du 23 Août 1894

3 0/0	103	32
3 0/0 amortissable	101	60
3 1/2	108	20

Le canal de Nantes à Orléans

On lit dans le *Populaire*, de Nantes :

« Lundi, à 4 heures de l'après-midi, a eu lieu chez M. Libaudière une réunion des membres du comité de la Société d'initiative et de propagande pour l'exécution d'une voie navigable entre Nantes et Orléans, et de plusieurs personnes s'intéressant à la question, convoqués pour recevoir M. Robert Mitchell.

» Parmi les auditeurs, remarqué MM. Amieux, Sevestre, Puybarraud, Livet, Bouvais-Flon, Murié, Poulain, Delanoë, etc.

» M. Robert Mitchell, membre de la Chambre syndicale de la Navigation, s'intéresse vivement à toutes les questions de navigation intérieure.

» Il s'est fait dire, et c'est M. Bouvais-Flon qui s'est chargé de lui répondre, à quel point en était l'étude de la question.

» Il en a conclu qu'elle avait été fort bien étudiée jusqu'à présent, et a déclaré qu'à son avis, la première chose à faire était de prier la Chambre de commerce d'émettre un vœu à soumettre à tous les Conseils généraux des départements trouvant des avantages dans la création du canal. Ce serait là un solide appui.

» Pour l'exécution des travaux, il faudrait probablement avoir recours à une Chambre de navigation qui serait créée et qui ne serait pas combattue.

» On se défiait, en effet, de la création de ces Chambres de navigation, parce que l'on craignait que ces Chambres, à certaine époque, ne pouvant faire face à leurs engagements, l'Etat intervenant pour empêcher leur faillite, ne demande le rétablissement des droits de navigation.

» Pour la création du canal de Nantes à Orléans, il n'y aurait pas à craindre le manquement aux engagements.

» Ce canal serait, en effet, un merveilleux débouché pour 56 départements, et qui mettrait notre port en relation avec toutes les grandes villes de France.

» Une quantité de produits envoyés pour l'exportation à Marseille seraient envoyés à Nantes, puisque le trajet coûterait moins, et le port de Nantes deviendrait le plus prospère des ports de France.

» M. Robert Mitchell, pressenti à ce sujet par M. Libaudière, a déclaré qu'il se ferait un plaisir de venir conférer et d'amener à Nantes des conférenciers pour faire connaître et apprécier tous les avantages que procureraient à tous les départements qu'il traverserait le canal projeté.

» M. Mitchell a terminé : Faites pousser le cri à l'enfant, faites-le pousser bien haut et partout; nous le ferons retentir à Paris et tout ira bien. »

56,582,000 allumettes

Pendant l'année 1893, les Contributions indirectes ont relevé, pour le département de Maine-et-Loire, l'augmentation énorme de 56,582 francs dans la vente des allumettes.

A prix de 0,40 la boîte, cette somme représente 565,200 boîtes, et à raison de 100 allumettes par boîte, c'est un total de 56,582,000 (cinquante-six millions cinq cent quatre-vingt-deux mille) allumettes.

En 1893, les habitants de l'Anjou ont donc frotté cinquante-six millions d'allumettes de plus que l'année précédente. Et pourtant ils ont fumé pour 70,630 fr. de tabac de moins.

Cela prouve que les allumettes de la régie deviennent de moins en moins bonnes.

FAITS DIVERS

L'INVASION DES ANANAS

Gourmands, ceci vous intéresse :

La floride est la terre promise des ananas. Depuis qu'on les y cultive, la récolte double tous les ans. Celle de cette année s'élève à plus de 50,000 corbeilles, — mesure locale équivalente à un poids de 160 livres et à un nombre moyen de 64 ananas.

Cela porte le chiffre total des fruits à environ 3,200,000; l'an dernier; on n'en avait guère obtenu que 1,500,000.

Le prix de chaque ananas est à peu près de 25 centimes; la valeur de la récolte a donc été, en 1894, de 800,000 fr. En 1895, on compte faire 1,600,000 francs; en 1896, 3,200,000 fr.; ainsi de suite.

Il ne faudrait guère plus d'une vingtaine d'années de cette progression pour que la richesse de l'univers entier fût absorbée par le commerce des ananas. Espérons que les ambitieux planteurs se trompent dans leurs calculs.

CHAMPS D'EXPÉRIENCE

Nous avons cette année de l'avoine à la ferme de Boisset, dans le Baugeois. Il s'agit, bien entendu, d'avoine de printemps; elle a été faite dans une terre forte, labourée, sans être suffisamment ressuyée. La récolte s'en ressent aux deux bouts qui sont particulièrement humides; néanmoins, telle qu'elle est, elle donne la preuve que même dans les argiles compactes du Baugeois, on peut réussir en avoine de printemps.

Si, au lieu de labourer en mars, on avait labouré en novembre et en décembre, comme cela est possible presque tous les ans, on aurait beaucoup mieux réussi la semaille et obtenu avec moins d'engrais une récolte beaucoup plus abondante.

Dans le Saumurois, au champ d'expérience de M. Couscher de Champfleury, la récolte d'avoine obtenue avec 100 kilos de nitrate de soude à l'hectare et 300 kilos de superphosphate ne laisse rien à désirer et rendra certainement près de 200 boisseaux à l'hectare.

Mais le résultat le plus remarquable en avoine a été obtenu au champ d'expérience de Torfou. Sur une étendue de 35 ares environ de très mauvaise terre de lande absolument ruinée, on a obtenu avec 2 sacs de scories à l'hectare et 60 kilos de nitrate de soude, une récolte plus que moyenne. La terre était infectée de ravemelles qui ont levé, mais qui n'ont pu faire de tort à l'avoine beaucoup plus forte qu'elles.

En Seine-et-Marne, les scories ont également donné pour les avoines un résultat remarquable, ce qui vient à l'appui des expériences faites en Allemagne depuis quelques années déjà, et qui démontrent la haute valeur de cet engrais.

Deux pièces contiguës de 48 ares chacune, ont été semées en avoine, à la fin de mars. Dans l'une, déjà épuisée par trois récoltes consécutives de blé, on a semé 50 kilos de nitrate de soude, et 200 kilos de scories; dans l'autre, beaucoup plus riche, ayant produit, l'an dernier, un très bon blé, on n'a point mis d'engrais, mais, aussi, la récolte d'avoine est chétive et ne produira pas, en tout, quatre quintaux, au lieu que l'avoine, faite sur engrais, en produira sûrement dix. Ce résultat est d'autant plus remarquable qu'il s'agit de terres légères et calcaires, sur lesquelles les scories paraissent moins convenir.

Un propriétaire de Seine-et-Marne, qui emploie, depuis quelques années, de grandes quantités de scories, m'affirme qu'il obtiendra, à l'hectare, 30 quintaux d'avoine. Les scories paraissent donc être un engrais particulièrement convenable aux céréales, en toutes terres.

Chronique agricole

LA RAVE

La rave est une crucifère bisannuelle dont les feuilles sont hérissées de poils rudes et nombreux, ce qui permet de la différencier du navet, dont les feuilles sont glabres.

On connaît un assez grand nombre de variétés de raves. Les plus cultivées, au moins dans le centre de la France, sont la rave d'Auvergne hâtive et la rave du Limousin appelée dans le pays « rabioult ».

La première est une racine blanche très aplatie, légèrement irrégulière, présentant quelques côtes peu apparentes, peu enterrée, à collet rouge violacé, chair blanche et ferme.

L'autre variété a une racine sphérique un peu pyriforme, grosse, à collet verdâtre et sortant en partie de terre chair blanche. Cette variété est plus tardive que la précédente.

Il faut à la rave des terrains frais sans être humides et un climat qui ne soit point trop sec. De plus, comme la végétation de cette plante se continue jusqu'au mois de novembre, les automnes doivent être doux. Les raves, en effet, sont très sensibles à la gelée et ne supportent pas du froid au-dessous de -4°.

Les raves se cultivent d'ordinaire après une céréale d'hiver. On pratique un déchaumage avec une charrue légère ou au moyen d'un scarificateur ou même d'une herse ordinaire à dents de fer très fortes. Lorsque le sol est bien divisé, on fait un hersage qui a pour but de rassembler les mauvaises herbes que l'on brûle. Toutes ces opérations doivent être faites de suite après l'enlèvement des récoltes.

On ne fume généralement pas les sols qui reçoivent des semis de raves. Cependant, si on veut obtenir une bonne récolte, il vaut mieux le faire.

Les semis sont pratiqués fin juillet ou commencement d'août ; par suite, il est nécessaire

de choisir une variété un peu hâtive.

On doit semer autant que possible par un temps couvert qui fait présager la pluie. Si la pluie survient, non seulement les graines germent beaucoup mieux, mais les plantes se développent au début bien plus rapidement.

La croissance, rapide au début, ne permet pas aux altises que l'on connaît sous le nom de puces de terre de dévorer les jeunes plantes, car ces insectes ne s'attaquent qu'aux deux feuilles séminales, c'est-à-dire aux deux cotylédons de la graine qui se séparent de chaque côté de la jeune tige. Aussitôt les vraies feuilles développées, les dégâts de l'altise ne sont plus à craindre. On peut empêcher les ravages de ces insectes qui se reproduisent avec une grande rapidité en saupoudrant les feuilles séminales avec de la chaux éteinte ou encore avec des cendres de bois ou de houille.

On sème de 4 à 6 kilogr. de graines suivant la variété et suivant qu'on craint plus ou moins les dégâts des altises. On enfouit les graines par un hersage.

L'arrachage des raves a lieu en novembre ou au commencement de décembre. On arrache à la main en s'aidant d'un crochet ou

d'une houe à dents. On enlève la terre qui adhère aux racines et on coupe l'extrémité du pivot et un peu le collet. Il ne faut pas trop blesser la rave, car elle pourrait facilement en silo.

Les raves se conservent bien si elles ont été récoltées par le beau temps et placées dans un local sec. Si on ne dispose pas d'un bâtiment sain, on les met en silo.

Les raves en culture dérobée produisent en moyenne 12 à 15,000 kilogr. de racines.

Quant à la valeur nutritive de cette plante, elle est inférieure à celle de la betterave et de la carotte. En effet, la rave renferme 92 0/0 d'eau et 8 0/0 seulement de matière sèche. Cette grande quantité d'eau indique pourquoi la rave se conserve moins bien que la betterave, et si dans une exploitation on a cultivé les deux racines, les raves doivent être consommées les premières.

Les raves sont données au bétail après avoir été lavées et coupées en tranches minces. Elles conviennent aux bêtes à cornes et aux moutons. Cuites, elles servent à l'engraissement des porcs et des volailles. Les racines avariées ne doivent pas être données aux animaux. Les

feuilles sont avidement mangées par les vaches laitières.

(Extrait de l'Agriculture nouvelle.)

PRIX de l'hectolitre de froment et d'avoine en Maine-et-Loire

	FROMENT	AVOINE
Angers,	de 15 .. à ..	de 11 .. à ..
Saumur,	de 14 25 à ..	de 10 50 à ..
Cholet,	de 15 25 à ..	de 9 .. à ..
Baugé,	de 15 .. à ..	de 10 50 à 11 ..
Segré,	de 14 50 à ..	de 11 .. à ..
Beaupréau,	de 15 .. à ..	de 11 .. à ..
Montlauron,	de 14 75 à ..	de 11 .. à ..
Montrevault,	de 15 .. à ..	de 9 .. à ..
Chemillé,	de 15 50 à ..	de 9 25 à ..
Champocéaux,	de 15 .. à ..	de 10 25 à ..
St-Florent-le-Vieil,	de 15 .. à ..	de 10 50 à ..
Vihiers,	de 15 .. à ..	de 9 .. à ..
Brissac,	de 15 50 à ..	de 10 75 à ..
Chalonnnes,	de 15 .. à ..	de 10 50 à ..
Doné,	de 14 50 à ..	de 9 .. à 9 50

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

Le Gérant, L. DELAUNAY.

Etude de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAUREPAIRE.

VENTE

Par suite de surenchère du sixième,

Au plus offrant et dernier enchérisseur

En un seul lot

D'une MAISON

A usage de Distillerie

Et Fabrique de Liqueurs

A Saumur, rue de Poitiers, n° 46, et rue Verte, n° 18.

L'ADJUDICATION aura lieu le Samedi 22 septembre 1894, à l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur, au Palais de Justice, dite ville, à midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Que par suite de la surenchère du sixième, faite conformément à la loi par M. Aménil-Désiré Canas, époux de dame Nathalie-Elisabeth Delostal, négociant, demeurant à Paris, 9, place de la Bourse, sur le montant de l'adjudication prononcée au profit de M. Louis Guérineau, propriétaire, demeurant à Saumur, rue de Poitiers, numéro 67, moyennant le prix principal de 35,000 francs de l'établissement de distillerie et fabrique de liqueurs, sis à Saumur, rue de Poitiers et rue Verte, et ses dépendances, formant le premier lot de l'enchère, suivant procès-verbal d'adjudication dressé par M^e Auboyer, notaire à Saumur, le vingt-huit juillet mil huit cent quatre-vingt-quatorze, sur la vente des immeubles appartenant à Madame veuve Angelo Bolognesi, poursuivie à la requête de M. Bonneau, es-nom, ci-après nommé.

Ladite surenchère validée par jugement du Tribunal civil de Saumur, du onze août mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

Et à la requête de M. Aménil-Désiré Canas, époux de dame Nathalie-Elisabeth Delostal, négociant, demeurant à Paris, 9, place de la Bourse, surenchérisseur.

Ayant pour avoué M^e ANDRÉ POPIN, demeurant à Saumur, 8, rue Cendrière, lequel se constitue et occupera pour lui sur la présente poursuite de vente et ses suites :

En présence ou eux dûment appelés de :

1. M. Louis Bonneau, arbitre de commerce, demeurant à Saumur, 33, rue d'Alsace, en qualité de liquidateur judiciaire et d'administrateur au concordat par abandon d'actif de la dame Hortense Lindonet, veuve de M. Ange Bernardin dit Angelo Bolognesi, ancien négociant, demeurant à Beaulieu, près Saumur (Maine-et-Loire), M. Bonneau spécialement autorisé aux fins des présentes par ordonnance de M. le juge-commissaire à la liquidation judiciaire de Madame veuve Angelo Bolognesi, en date du vingt et un juin mil huit cent quatre-vingt-quatorze ; agissant comme ayant poursuivi la vente :

Ayant pour avoué M^e ANDRÉ POPIN ;

2. M. Louis Guérineau, propriétaire, demeurant Saumur, rue de Poitiers, n° 67, adjudicataire surenchérisseur.

Ayant pour avoué constitué M^e BARON ; Il sera procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, à la vente aux enchères publiques sur surenchère du sixième, au plus offrant et dernier enchérisseur, en un seul lot, de l'immeuble ci-après désigné.

La vente aura lieu aux clauses et conditions du cahier des charges dressé par M^e AUBOYER, notaire à Saumur, en exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de Saumur, le trent-cinq mil huit cent quatre-vingt-quatorze, dont un extrait a été déposé au greffe dudit Tribunal, sauf les modifications et direx qui pourront y être insérées.

DÉSIGNATION

Ville de Saumur (Maine-et-Loire)

LOT UNIQUE

L'établissement de distillerie et fabrique de liqueurs, occupé et exploité à Saumur, rue de Poitiers, n° 46, et rue Verte, n° 18, au point d'intersection de ces deux rues, par M. Bloudeau, consistant en trois corps de bâtiments, servant de maison d'habitation, bureaux, fabrique, ateliers, magasins, cour au milieu, fermée par une grille, greniers et caves, remise, écuries, langar derrière les bâtiments principaux, magasin et écurie derrière une maison appartenant à Madame Carichou, servitudes, cellier et chambres de domestiques au-dessus, greniers, petit jardin, le tout entre la maison de Madame Carichou et la distillerie. Ledit immeuble ne formant qu'un seul ensemble, sans enclave et clos de toutes parts, et joignant au midi la rue de Poitiers, au levant la rue Verte, au nord l'ancien emplacement, Girard et l'article ci-après, au couchant Madame Carichou et Girard.

Mise à prix, quarante mille huit cent trente-trois francs trente-cinq centimes, ci. . . 40,833 fr. 35

Il est ici déclaré, conformément à l'article 696 du Code de procédure civile, modifié par la loi du vingt-et-un mai mil huit cent cinquante-huit, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales, devront les faire inscrire avant la transcription du jugement d'adjudication.

S'adresser, pour les renseignements :

1° A M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente ;

2° Au greffe du Tribunal civil de Saumur, où est déposé le cahier des charges ;

3° A M. Louis BONNEAU, arbitre de commerce à Saumur, rue d'Alsace, n° 33.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

Saumur, le quatorze août mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur, le quatorze août mil huit cent quatre-vingt-quatorze, folio case . . . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DAUPHIN.

A VENDRE

A L'AMIABLE

Une jolie petite Maison de campagne Avec jardin et caves

Située à Beaulieu, commune de Dampierre, sur la route de Fontevault et à 2 kilomètres de Saumur.

Pour plus de détails, voir les affiches ; et, pour tous renseignements et traiter, s'adresser à M^e BRAC, notaire à Saumur.

A LOUER

Maison confortable

Eau et Gaz

S'adresser rue Dailly, 15.

LA FRANCE

COMPAGNIE D'ASSURANCES

Assurances contre l'incendie, la foudre, l'explosion du gaz et des appareils à vapeur.

Assurances sur la vie, assurances en cas de décès, assurances mixtes, assurances à terme fixe, rentes viagères.

Agent général à Saumur : M. L. VALLET, 13, rue de Nantilly.

M. RATOUIS

Du Moulin de la Motte

Informe sa clientèle qu'il fait la mouture des blés à des prix modérés et avec promptitude.

ON DEMANDE un bon jardinier Oet connaissant bien la taille des arbres pour le 1^{er} octobre prochain.

S'adresser au bureau du journal.

BONNE OCCASION A SAISIR

A CÉDER

Après affaires faites

HOTEL et CAFÉ de la NOUVELLE-GARE.

S'adresser à M. DARNAULT.

SOMNAMBULE SPIRITÉ

Cartes, Lignes de la main

M^{me} ALEXIS fait partie de la Société du Congrès magnétique de Paris, d'où elle arrive. Profitez de son talent. Allez tous la voir :

Rue de la Petite-Douve, 10, au 1^{er}.

ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

IMBERT Fils

Eau-de-Vie blanche pour Fruits 1,50 - 1,70 et 2 fr. le litre, Bouteilles reprises p^c 0,20

SIROPS (garantis pur sucre)	le litre 2 fr. 25
Assortiment complet	1/2 — 1 40
ABSINTHE PERNOD	le litre 4 »
AMER PICON	— 2 75
RHUM, depuis	— 1 50

Sucre, le kil., 1 fr. 05; Scié, 1 fr. 15

MAISON CRÉMIEUX

27, Rue d'Orléans, 27, SAUMUR

Vêtements complets sur mesure

Tissus dernière Nouveauté

à **35 FRANCS**

Livraison rapide. — Coupe réputée sans rivale.

Commodité, Économie

LESSIVE MAGIQUE

FAIRE SA LESSIVE

Sans Savon, sans Lessiveuse et sans Feu.

Elle peut être employée à l'eau froide ou chaude, à volonté. Elle détruit les germes des maladies contagieuses. Elle adoucit les mains et les préserve des gerçures et des crevasses. Elle dispense de l'usage du savon et de tous produits chimiques.

Seul Dépôt : chez M. CHAUVEAU ÉPICERIE NOUVELLE

38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR.

Saumur, imprimerie Paul Godet.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, SAUMUR

Eau-de-vie blanche pour fruits (préparation spéciale.)

Vin Rouge, Côteaux de Saumur, le litre 0.35, la pièce (225 litres) 68 fr. droits payés
Vin Blanc, Côteaux de Saumur, le litre 0.40, la pièce (225 litres) 80 fr. droits payés
26 litres pour 25. — Livraison à Domicile.

Marmande, 43 degrés.	1.50	le litre (verre compris)
Montpellier, 45 —	1.75	—
Armagnac, 50 —	2.00	—

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,
Môtel-de-Ville de Saumur

1894

LE MAIRÉ,

Certifié par l'imprimeur soussigné.